

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Subventions allouées à des associations de prévention au titre de la protection de l'enfance. Exercice 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 129 000 € à quatre associations menant des actions de prévention, réparti comme suit :

Contact club : 63 000 €

Centre social Baussenque : 17 000 €

Saint-André loisirs et culture : 17 000 €

Association de développement d'entreprises locales d'insertion économique et sociale (ADELIES) : 32 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque association la convention de subvention de fonctionnement rédigée selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

